

CONVOCACTION

Date : 19 mars 2024

Affichée le : 19 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 22

Votants : 33

Pouvoirs : 11

Absent : 6

Étaient présents : M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Sophie LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - M. Cédric LEMAIRE - Mme Fabienne LAMBRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - M. Amadou KA - Mme Sylvie DUCHATELLE.

LISTE DES DELIBERATIONSAFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

04 AVR. 2024

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

04 AVR. 2024

Absents représentés

Mme MOUSSATEN

Mme TALL

Mme HAMADOUCHE

Mme SOW

M. AÏT MESSAOUD

Mme ELONGUERT

M. EL OUSTI

Mme SENET

M. EL MOUSSAOUI

M. BOULHAMANE

M. FACCHINI

Pouvoir à M. LEMAIRE

Pouvoir à M. VILLEMAIN

Pouvoir à M. AKABLI

Pouvoir à Mme SAKHO

Pouvoir à M. DEME

Pouvoir à M. PERRIN

Pouvoir à Mme LEHNER

Pouvoir à M. BOUKHACHBA

Pouvoir à M. BULUT

Pouvoir à M. KA

Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents non représentés

M. ZAHRAOUI, Mme JACQUEMART, Mme M'BAYE, Mme MEHADJI, M. NACHITE, M. LUCAS.

Secrétaire de séance : Halimatou SAKHO**25 Concours photo Nature 2024****■ Rapport de présentation :****Catherine MEUNIER, Conseillère Municipale**

La ville de Creil organise un concours photo à l'occasion de la 13^{ème} édition des semaines de la transition écologique. Du 22 avril au 31 mai 2024, les Creillois pourront présenter une seule photo sur le thème « **Jardins secrets** » dans l'une des catégories « jeune » ou « adulte ». Le sujet invite les candidats à mettre en lumière la diversité environnementale présente sur le territoire de Creil et à exprimer son propre rapport à la nature.

Ce concours, gratuit, est ouvert à toutes personnes physiques résidant ou agissant sur le territoire de la commune conformément au règlement du concours établi. La clôture du concours est fixée au 31 mai 2024 à 17h00 (dernier délai pour le dépôt des dossiers complets des candidatures). Par le biais d'une campagne de publicité, un appel à candidature sera lancé.

Les participants qui concourent devront remplir un formulaire d'inscription disponible sur le site internet de la Ville de Creil www.creil.fr ou dans les structures municipales partenaires de l'opération, et joindre la photo numérique de bonne qualité au format JPEG.

Toute participation incomplète (dossier incomplet, réception du dossier indiquée) ne respectant pas les conditions de participation au

postérieurement à la date de validité considérée
Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le 08/04/2024
ID : 060-216001743-20240408-25_DEL_CM020424-DE

automatiquement comme nulle.
Le dossier complet du candidat (composé du bulletin de participation, photocopie de la carte d'identité et de la photographie numérique au format JPEG) devra être déposé par mail à l'adresse suivant citoyennete@mairie-creil.fr

La photo du candidat déposée pourra être prise depuis un appareil photo mais aussi depuis un capteur photo d'un téléphone mobile.

Les lauréats de chaque catégorie seront récompensés d'un lot en rapport avec le thème du concours photo. Les prix seront décernés lors d'une cérémonie qui se tiendra le samedi 8 juin à la Médiathèque A.Chanut. La date de cérémonie sera communiquée à l'ensemble des participants au concours photo.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le règlement du concours photo nature 2024.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la ville,
Vu l'avis de la commission « Projets de ville et transition écologique » en date du 5 mars 2024,
Vu le règlement ci-annexé,
Considérant que la Ville souhaite organiser un concours photo,
Considérant que les modalités de ce concours doivent faire l'objet d'un règlement,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 33	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'adopter le règlement du concours photo organisé dans le cadre des semaines de la transition écologique.

CREIL, le 08 AVR. 2024
Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Madame Halimatou SAKHO

Maire de Creil
Président de l'ACSO



La secrétaire de séance

Publication électronique sur le site internet de la Ville le

08 AVR. 2024

58/94

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr